

**TABLEAU DES ÉQUIVALENCES
pour les sessions effectuées à
temps partiel**

NOMBRE DE SESSIONS À TEMPS PARTIEL À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT		NOMBRE DE SESSIONS ENTRANT DANS LE CALCUL DE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ	
1	=	0	
2 ou 3	=	1	
4 ou 5	=	2	
6 ou 7	=	3	
Etc.			